



PV 459 DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 novembre 2019

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Attention, désormais seules les demandes de modifications de matches effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 25 Novembre 2019 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres du 29,30 Novembre et 1^{er} Décembre 2019. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 25 Novembre 2019 à 16 h jusqu'au Lundi 02 Décembre 2019 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 06,07 et 08 Décembre 2019. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 13,14 et 15 Décembre 2019.

INFORMATION : A compter de ce jour, toutes les modifications de matches effectuées en zone verte, et respectant les horaires légaux, seront **automatiquement homologuées par la Commission Sportive.**

ATTESTATION D'ECLAIRAGE

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Attestation reçue : FC Savigny (519026) / Stade Municipal à Savigny 69210.

PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.

Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

FC COLOMBIER SATOLAS (531381) / Stade Municipal 2 (N° de Terrain 692990102) à Colombier Saugnieu, 69124.



PV 459 DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

VETERANS, poule C : Match n° 21982381 du 08/11/19 : Sud Azergues Foot 5 // FC Bords de Saône 5
SENIORS féminines D1 à 8, poule A : Match n° 21944574 du 09/11/19 : FC Lyon Gerland 1 // AS Manissieux 1
SENIORS D4, poule E : Match n° 21460674 du 10/11/19 : Muroise Foot 2 // AS Chandieu Heyrieux 2

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

VETERANS, poule E : Match n° 21982661 du 01/11/19 : AS Des Buers Villeurbanne 5 // As Université Lyon 5
U15 D3, poule A : Match n° 21447959 du 02/11/19 : FC Vaulx En Velin 3 // AS Université Lyon 2
Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 22066174 du 02/11/19 : Muroise Foot 1 // FC De Limonest 1
Pratique FUTSAL U18, poule B : Match n° 22066202 du 02/11/19 : Muroise foot 2 // FC Chavanoz 1
Pratique FUTSAL U15, poule B : Match n° 22066354 du 03/11/19 : A. Futsal De Vaulx E 2 // Futsal Mont d'Or

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire :

VETERANS, poule D : Match n° 21982516 du 25/10/19 : FC De Fontaines 5 // CBE Feyzin 5
SENIORS Féminines D1 à 8, poule A : Match n° 21944610 du 24/10/19 : Lyon Duchère 1 // FCP Arbresle 1

2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire :

U15 D1, poule B : Match n° 21446236 du 19/10/19 : FC Vaulx-En-Velin 2 // Bron Grand
FUTSAL D4, poule C : Match n° 22019675 du 20/10/19 : Futsal Mornant 3 // Futsal De Vaulx 4
U15 D4, poule G : Match n° 21968583 du 20/10/19 : Am. S. Des Cheminots 1 // Ent. USVJ-Jons

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District avant le Lundi 02 Décembre 2019, 14 heures :

Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :

U15 Féminines D1 à 8, poule A : match n° 22007857 du 12/10/19 : Ent. Sevenne-Fcso 69 // O. Saint Genis Laval 1

➡ FORFAITS

RAPPEL : Tout Mail adressé à la Commission sportive et des compétitions doit être envoyé via l'Adresse mail officiel du club et doit comporter les mêmes informations que ci-dessous :

COUPE de LYON et Du RHONE FUTSAL : Match n° 22155891 du 17/11/19 : FC Lentilly // FC Drina
Forfait du FC Drina

SENIORS Féminines D1 à 8, poule A : Match n° 21944642 du 16/11/19 : FC Pontcharra St L. 2 // Lyon Duchère 1
Forfait de Lyon Duchère

COUPE M. PACARD GSM SENIORS : Match n° 22173524 du 24/11/19 : AS Portugaise Vaulx 2 // AV. S. Genay 1
Forfait de AV. S. Genay

COUPE de LYON et Du RHONE U17 : Match n° 22177784 du 24/11/19 : JS Irigny 1 // FC Franchevillois 1
Forfait du FC Franchevillois

(Correction)

U15 D3, poule C : Match n° 21448233 du 16/11/19 : Ent. Haute Brevenne-Giraudière 2 // Ent. FCPA-Bully 1
Forfait de Ent. Haute Brevenne-Giraudière 2